

Société 3 MI
SARL au capital de 190 000 €
2 rue du Commerce 59264 ONNAING
SIRET :449 457 381 00035
RCS Valenciennes 449 457 381

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 AOUT 2009

L'an deux mil neuf et le lundi trente et un août à dix huit heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur GARY Jacques	propriétaire de 50 parts	ci 50 parts,
Monsieur HUMBERT Laurent	propriétaire de 50 parts	ci 50 parts,.
Total des parts présentées 100 soit la totalité du capital social.		

Monsieur HUMBERT Laurent préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocations,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolution.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenu à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de tiers en qualité d'associé,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales

Le président donne lecture du rapport de gestion de la gérance, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'agréer en qualité de nouveaux associés, conformément à la loi, et à l'article des statuts :

Monsieur GARY Christophe né le 15/12/1972 à Saint Saulve, marié sans contrat de mariage le 25/7/2009 avec Madame LENOBLE Emmanuelle

Demeurant 23 rue de la Prière 59144 ETH

Monsieur GARY Jérémy né le 20/2/1976 à Saint Saulve, marié sans contrat de mariage le 30/8/2003 avec Madame JOLY Florance

Demeurant 15 rue Van Gogh 59233 MAING

Monsieur GARY Grégory né le 22/5/1977 à Saint Saulve, marié sans contrat de mariage le 25/8/2001 avec Madame REA Sylvie

Demeurant 9 rue Jean Jaurès 59243 QUAROUBLE

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

H. C. H

DEUXIÈME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession des parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 9 des statuts

ARTICLE 9 CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'origine est fixé à la somme de 7500 € ; par suite d'augmentations successives il est passé à 190 000 €

Il est divisé en 100 parts de 19 000 € numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs droits , à savoir :

Monsieur GARY Jacques	à concurrence de 35 parts numérotées de 1 à 35
Monsieur GARY Christophe	à concurrence de 5 parts numérotées de 36 à 40
Monsieur GARY Jérémy	à concurrence de 5 parts numérotées de 91 à 95
Monsieur GARY Grégory	à concurrence de 5 parts numérotées de 96 à 100
Monsieur HUMBERT Laurent	à concurrence de 50 parts numérotées de 41 à 90

Total égal au nombre de parts composant le capital social 100

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal , à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité,.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

